

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, Le Treize Mars à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de Monsieur Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 4 mars 2025

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	8
Votants	10
Excusés	5

Présents : GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques,
MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, NIQUET Sandra, CLEMENT Julien, CHAUVEAU
Philippe.

Pouvoirs : Marie-Claire BOLLE à Florian MORISSET, Marc BRETON à Jacques MORIN.

Secrétaire de séance : MORIN Jacques

DÉLIBÉRATION N°2025-18-relative à un emprunt de 200 000 euros auprès du crédit agricole

Le conseil municipal examine la proposition du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou d'un
emprunt de 200 000 euros destiné à financer les travaux de réhabilitation d'une habitation en
espace multi-activités dans le centre bourg correspondant au reste à financer après subventions.
Les caractéristiques de cet emprunt sont :

- Montant emprunté : 200 000 €uros
- Classification Gissler : 1-A
- Taux fixe de 3.20 %
- Durée : sur 20 ans (240 mois)
- Période des échéances : trimestrielle
- Remboursement : échéance constante (remboursement progressif du capital)
- Frais de dossier : 300 €uros.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la commune et à procéder à
tout acte de gestion le concernant

-PRÉCISE que l'emprunt est prévu au budget 2025.

Le(la) secrétaire de séance
Jacques MORIN

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 14 Mars 2025

Le Maire
Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20250313-D18_2025-DE
Reçu le 18/03/2025

